Vos clients vont vous demander comment enregistrer le temps de travail.

Un avant-projet de loi prévoit que tous les employeurs belges enregistrent le temps de travail de leurs travailleurs. Le texte n'est pas encore adopté, mais vos clients en entendent déjà parler, et c'est souvent à leur comptable qu'ils posent la question en premier.

Nous avons conçu Time-Up pour les PME qui veulent une réponse simple : pas de badgeuse à installer, pas de logiciel RH complet à apprendre. Cette note résume ce que fait l'outil, où en est le texte, et ce que nous proposons aux clients de votre cabinet.

Julien · fondateur de Time-Up

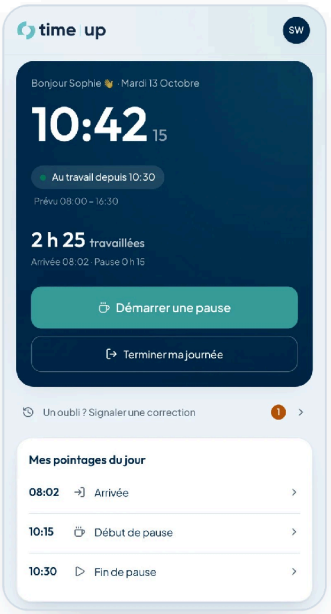
Ce que fait Time-Up

Le travailleur pointe en quelques secondes. Depuis son téléphone, un QR code affiché sur le site, une tablette partagée avec code personnel ou un navigateur. Rien à acheter.

Chaque correction laisse une trace. L'heure d'origine reste visible, avec l'auteur, la date et le motif de la modification. L'heure est fixée par nos serveurs, pas par l'appareil.

Le manager voit ce qui demande son attention. Présents, pauses, oublis de pointage, heures supplémentaires à valider : regroupés au même endroit.

Les heures se retrouvent et s'exportent. Historique par travailleur et par période, dossier de preuve, exports PDF, CSV et Excel pour la paie. Tout se configure en ligne, sans installation.



L'écran du travailleur dans l'application. Données fictives.

Où en est le texte

● **Confirmé**	La Cour de justice de l'UE exige des États qu'ils imposent un système objectif, fiable et accessible de mesure du temps de travail (arrêt de 2019, précisé en 2024).
● **Annoncé**	En Belgique, un avant-projet de loi vise une entrée en vigueur au 1er janvier 2027. Aucun outil particulier n'est imposé ; des exceptions sont envisagées.
● **À vérifier**	Le texte final, son champ d'application, ce qui devra être enregistré concrètement et la durée de conservation des données.

Situation au 27 octobre 2026. Pour un client précis, renvoyez vers son secrétariat social ou un spécialiste du droit social.

Ce que votre cabinet y gagne

- **Des heures plus propres**
 Saisies au moment même, et non reconstituées en fin de mois.
- **Une réponse à donner**
 Un outil simple à citer, sans assurer vous-même le support.
- **Aucun risque d'image**
 Ni matériel, ni engagement, ni promesse de conformité intenable.

Tarifs

Offre	Par mois HTVA	Travailleurs	Pour qui
Solo	**9 €**	1 personne	Administrateur salarié de sa société.
Essentiel	**19 €**	10 inclus, puis 1,75 € / pers.	Pointer, corriger avec un motif, exporter.
Conformité	**49 €**	50 inclus, puis 1,50 € / pers.	+ dossier de preuve, journal d'audit.
Entreprise	**99 €**	100 inclus, puis 1,20 € / pers.	+ multi-sites, accès fiduciaire.

En annuel : –15 % sur Essentiel, Conformité et Entreprise. Essai de 14 jours sans carte bancaire ni engagement.

Pour les clients de votre cabinet

Une mise en place accompagnée. Un appel de 30 minutes avec moi pour configurer l'entreprise, ses sites et ses équipes, et répondre aux questions. Votre client ne se retrouve pas seul devant l'outil.

Des conditions réservées la première année : –20 % sur Essentiel, Conformité et Entreprise, en mensuel comme en annuel. Cette remise remplace la remise annuelle, elle ne s'y ajoute pas.

Nous ne versons pas de commission aux cabinets. C'est un choix : votre recommandation reste indépendante, et l'avantage va directement à vos clients.

Concrètement

1. Nous vous communiquons une référence cabinet (ex. CAB-DUPONT) et un lien à transmettre.
2. Vous en parlez aux clients concernés, quand le sujet se présente. Rien d'autre à gérer.
3. Ils s'inscrivent avec la référence ; nous prenons le relais pour la mise en place et le support.

On en parle 15 minutes ?

Une démo, vos questions, les cas particuliers de vos clients.

Julien, fondateur
time-up.be/demo
time-up.be/cabinets-comptables

Time-Up fournit les outils pour enregistrer et documenter le temps de travail. Il ne garantit pas la conformité légale. Pas un avis juridique.